

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Avalanche-d-infractions-a-la-reglementation>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Avalanche d'infractions à la réglementation environnementale à la centrale nucléaire de Flamanville : nous portons plainte contre EDF**

25 août 2020

Avalanche d'infractions à la réglementation environnementale à la centrale nucléaire de Flamanville : nous portons plainte contre EDF

Les malfaçons du réacteur EPR ne sont pas le seul scandale sur le site nucléaire de Flamanville. Placée sous surveillance renforcée, la centrale normande est le théâtre d'un dangereux laisser-aller en matière de protection de l'environnement. Nous venons de déposer plainte contre EDF pour 36 infractions, ces faits étant susceptibles d'entraîner des pollutions graves et de mettre en danger les personnes intervenant sur le site.



Un rapport alarmant sur les négligences environnementales à la centrale de Flamanville

Les 4 et 5 juin 2019, l'Autorité de sûreté nucléaire a réalisé à la centrale nucléaire de Flamanville une inspection renforcée portant sur la protection de l'environnement. Long de 29 pages, [le rapport publié suite à cette visite](#) témoigne de très inquiétantes négligences dans la gestion de substances dangereuses, que ce soit sur les deux réacteurs en fonctionnement ou sur l'EPR en construction.

Pour ne citer que les problèmes les plus graves ([voir le résumé en annexe](#)), EDF prévoit de **dépoter ensemble des substances chimiques (acide sulfurique, soude, eau de Javel, chlorure ferrique...)** dont le mélange accidentel est reconnu comme dangereux, avec le risque de formation d'un nuage toxique de dichlore. Ces faits ne sauraient être pris à la légère : à une autre échelle, l'actualité récente a fourni une cruelle illustration des conséquences d'une mauvaise gestion de substances chimiques.

Le rapport relève également que des boues contenant du Cobalt 60, élément radioactif présentant une toxicité forte, ont été évacuées sans justification vers une filière conventionnelle au lieu d'être traitées comme déchets radioactifs. Il évoque également des dépotages d'acide chlorhydrique à des endroits inappropriés, sans qu'il soit possible de confiner un débordement ; des alarmes qui ne se déclencheraient pas en cas de débordement de certaines matières, ou encore des fuites non traitées sur des tuyauteries transportant des substances dangereuses, celles-ci présentant un état de corrosion avancé...

Des infractions révélatrices du mépris d'EDF pour l'environnement et la

protection des personnes

Derrière le slogan « *L'environnement, une préoccupation au quotidien* », ces faits révèlent une banalisation des situations dangereuses. EDF refuse manifestement d'engager les moyens nécessaires pour sensibiliser aux risques les personnes censées intervenir, assurer une surveillance des interventions de ses prestataires et entretenir correctement les installations.

Pourtant, cette négligence grave est susceptible d'entraîner des pollutions et de mettre en danger celles et ceux qui interviennent sur le site. Et alors que les éléments relevés constituent des infractions à la réglementation, EDF n'a, à notre connaissance, fait l'objet d'aucune sanction pénale.

Et cette situation ne concerne pas que les enjeux environnementaux : le 4 juillet 2019, le directeur général de l'ASN a convoqué le directeur de la centrale, pointant des déficiences dans la maîtrise des gestes techniques et des défauts de maintenance et de surveillance des prestataires. Le 11 septembre 2019, le site a été placé sous surveillance renforcée. Malgré cela, les « incidents » ont continué de s'accumuler sur les réacteurs de Flamanville 1 et 2 [1], pourtant à l'arrêt depuis septembre 2019 et janvier 2019 respectivement.

Nous refusons que des problèmes aussi graves restent ainsi impunis. C'est pourquoi, sur la base des éléments soulevés dans le rapport d'inspection, nous avons déposé plainte pour 36 infractions à la réglementation nucléaire et environnementale.

Consulter la plainte :

<https://www.sortirdunucleaire.org/Flamanville-avalanche-infractions-environnement>

Contacts presse :

Pour le Réseau "Sortir du nucléaire" : Charlotte Mijeon - 06 75 36 20 20

Pour FNE Normandie et Stop EPR ni à Penly ni ailleurs : Guillaume Blavette - 06 62 29 50 48

Rapport d'inspection de l'ASN :



Une synthèse des principaux problèmes :



Notes

[1] Voir le [dernier incident ici](#), et une synthèse des derniers mois [sur cette page](#)